



Juillet 2013 - n°10

le journal des piqueurs

de

le magazine d'informations municipales

Saint-Jean-des-Ollières





le journal des piqueurs

édito du maire



Chères Olliéroises,
chers Olliérois,

Vous avez entre les mains le dernier bulletin municipal de la mandature (2008-2014) ; la loi limite effet le droit à communiquer pendant les 6 mois précédant les élections municipales prévues en mars 2014. Nous l'avons élaboré avec toujours le même objectif : vous rendre compte de la manière la plus exhaustive et transparente possible de l'action municipale, mais aussi de l'activité économique, associative et culturelle à SAINT JEAN-des-OLLIERES et sur le territoire de la Communauté de Communes de BILLOM/ST DIER/VALLEE du JAURON, à laquelle notre Commune appartient.

A la lecture de ce numéro, vous pourrez constater que SAINT JEAN-des-OLLIERES reste une commune dynamique. En effet, la municipalité, dans le respect des contraintes budgétaires, continue d'investir en réhabilitant un ensemble bâti au cœur du bourg comprenant la salle des fêtes, les locaux scolaires et périscolaires et le local pompier. Nous agissons à la fois pour préserver notre patrimoine immobilier et offrir aux habitants «petits et grands» des locaux plus fonctionnels, économes en énergie, sécurisés et conformes aux normes en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Bref, des locaux répondant aux besoins actuels des utilisateurs !

L'école, symbole de vie au sein d'une Commune, reste au cœur de nos préoccupations compte tenu de la baisse des effectifs constatés depuis quelques années. SAINT JEAN-des-OLLIERES, au côté des communes partenaires au sein du Regroupement Pédagogique (BROUSSE et SUGERES), se bat pour maintenir les 6 classes existantes et a décidé à cette fin d'accueillir à partir de la rentrée prochaine les enfants à partir de deux ans.

Les associations, quant à elles, sont toujours aussi vivantes. Un seul exemple évocateur : le dernier Trail des Piqueurs, qui s'est déroulé en mars dernier, a ainsi rassemblé plus de 1 000 participants et fédéré une centaine de bénévoles ! Que le bourg était animé ce jour-là... Par ailleurs, je suis heureuse de constater que les associations les plus actives continuent de s'entraider à travers notamment le prêt de matériels et des actions communes telles que celle qui aura lieu, sous la houlette de l'Olliéroise, le **samedi 13 juillet à 19h : un repas est organisé sur la place de l'Eglise** dont les bénéfices serviront à des actions en faveur de nos Aînés. Il sera suivi du traditionnel feu d'artifice au lieu-dit Les Plaines et d'un bal gratuit offert par la municipalité.

En espérant vous rencontrer à cette occasion festive ou lors des animations organisées par le Comité des Fêtes « Anima'pique », je vous souhaite à tous un très bel été !

Catherine QUEINNEC

Maire





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

SOMMAIRE

Page 4 **Etat civil/ Le personnel**

Page 5 **Informations pratiques/Le fonctionnement actuel du Conseil municipal/ Associations/
Remerciements à Noëlle BATISSE**

Pages 6 et 7 **Du côté de l'école**

Page 8 **L'Olliéroise/ Bibliothèque municipale/ Commission assainissement**

Page 9 **Le Centre de 1ère intervention / Amicale des Pompiers**

Pages 10 et 11 **Commission bâtiments et petits patrimoines**

Page 12 **Commission biens communaux et biens de section**

Pages 13 et 14 **Commission voirie**

Pages 15/16/17/18/19/20/21/22 **Les décisions du Conseil municipal**

Pages 23/24/25/26/27/28/29/30/31 **Les finances de la Commune**

Page 32 **Anima'pique**

Page 33 **Le Trail des Piqueurs**

Page 34 **Le Centre d'Ailleurs**

Page 35 **L'activité agricole**

Page 36 **Pays d'Art et d'histoire : visite de l'Eglise et de la Tour de Croizat cet été**

LE JOURNAL DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la Commune de Saint-Jean-des-Ollières. Directeur de la publication : C. QUEINNEC. Rédaction et saisie des textes C. QUEINNEC, S. HEREDIA, N. CHARFOULET S. CHALEIL et L. ARCHER. Conception réalisation: S. CHALEIL. Photos: P. HERICOURT, Famille GINHOUX, LA MOTRICE, R. BESANÇON, S. CHALEIL, C. QUEINNEC, M.SCHOENE, N° ISSN : en cours. Dépôt légal : 4e trimestre 2012. IPNS Tirage : 300 exemplaires.





le journal des piqueurs

ETAT CIVIL DEPUIS JANVIER 2013

NAISSANCES :

MERLE ANOUCK LE 24/01/2013
À ISSOIRE

BARDON JUNE LE 7/03/2013
À CLERMONT-FERRAND

CADRIEU SOAN LE 17/05/2013
À CLERMONT-FD



PERSONNEL

Améliorations des conditions de travail

En 2011, la municipalité a initié avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la mise en place d'une démarche d'amélioration des conditions de travail des agents. Le service de prévention du Centre de Gestion, suite à une visite des locaux et la rencontre des agents, a remis à la collectivité un rapport présentant une vue d'ensemble des conditions de travail. Il constitue un outil d'aide à la décision permettant de planifier les investissements matériels et les ajustements organisationnels à réaliser.

Plusieurs points à améliorer ont ainsi reçu un début d'exécution. Dans ce cadre, **Mme LE PREVOST** a été nommée Agent de prévention.

Cette démarche se poursuit en 2013 avec la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Formations

Au service administratif, **Maryline RIBBES** et **Agnès LE PREVOST** ont suivi depuis le début de l'année plusieurs journées de formation au nouveau logiciel équipant le secrétariat de mairie. Mme LE PREVOST a également reçu une formation sur la reprise des concessions ce qui nous permettra de démarrer la procédure.

Laurence VERGNE, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, s'investit dans la réflexion sur la formation des agents en tant que membre du comité de pilotage du Territoire «Issoire Val d'Allier Sud»

Contrat à durée déterminée

Au service technique, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi conclu avec **Michel DE RYCKE** sera renouvelé pour 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

DÉCÈS :

Ayons une pensée pour :

BOURBONNAIS Gustave, maison de retraite
85 ans le 9/01/2013

DIOT Albert, le Theil 86 ans le 31/01/2013

CHEVALEYRE Jean-Marie, maison
de retraite 94 ans le 4/02/2013

BRUNEL Anna Gabrielle, veuve BELHOUL, Le
Theil 89 ans le 25/02/2013

COTARE Renée maison de retraite 92 ans le
26/02/2013

DUTOUR Jeanne, maison de retraite 92ans
le 19/03/2013

TOURNEBIZE Marie-Antoinette, épouse
GOURGOUILLON maison de retraite 82 ans le
23/03/2013

HAYES Noëlle, épouse BATISSE Le Theil 44
ans le 8/05/2013

ANTUNES Joseph, maison de retraite 75 ans
le 28/05/2013

GENESTE Andrée, maison de retraite 92ans
le 6/06/2013





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

Informations pratiques

Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h (sauf le mercredi) et le samedi de 9h à 12h. Fermé le lundi

Tel/fax : 04 73 70 90 17 mstjean@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des adjoints :

Mme le Maire ou ses adjoints reçoivent les habitants tous les lundis de 9h à 12h et samedi de 9h à 11h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

Agence postale communale (Agnès LE PREVOST)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Désireuse de répondre à la demande de certains habitants d'élargir les horaires d'ouverture de l'APC, la municipalité a décidé, à titre d'essai, d'ouvrir l'agence le samedi matin de 9h30 à 11h30 de manière à permettre aux personnes qui ne peuvent venir en semaine d'accéder au service. Si nous constatons que la fréquentation est faible, ce service sera interrompu.

SECURITE :

Suite à plusieurs cas d'animaux (chevaux, vaches) sortis dans leur pré et divaguant sur la route, la municipalité attire l'attention des propriétaires sur la nécessité d'être particulièrement vigilants notamment en cas d'orage.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de 5 conseillers municipaux fin mars 2013, le Conseil municipal comprend aujourd'hui 6 élus : **Catherine QUEINNEC (maire), Patrick ROESCH (1er adjoint), Serge CHALEIL (2ème adjoint), Nicole CHARFOULET (3ème adjoint), Laurent ARCHER et Sandrine HEREDIA.**

Les démissions étant intervenues dans l'année précédant les élections municipales et ne représentant pas plus de la ½ de l'assemblée, il n'y a pas lieu de procéder à des élections complémentaires.

Le Conseil municipal, en formation réduite, poursuivra son action jusqu'aux élections de mars 2014.

ASSOCIATIONS

Suite au déménagement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'ancienne poste, les trois salles situées sous la mairie sont mises à la disposition des associations. La première sert de local de stockage et permet ainsi aux associations d'y entreposer leur matériel. C'était une demande ancienne ! La seconde est équipée pour la tenue des réunions. Et la troisième est destinée aux activités.

Ces locaux sont agrémentés d'une terrasse et d'un terrain herbé attenant.

Ces locaux sont à disposition gratuitement.

Nous demandons que ceux-ci soient conservés en bon état de propreté après leur utilisation.

Remerciements à Noëlle BATISSE

Noëlle BATISSE, habitait Le Theil depuis plusieurs années. Elle était venue s'installer avec ses fils et son compagnon. Malgré ses ennuis de santé, elle s'est investie à SAINT JEAN-des-OLLIERES dans l'action associative en participant à l'organisation du Trail des Piqueurs et dans l'action municipale à partir de 2010 en étant membre de deux commissions communales « assainissement » et « bâtiments ». Elle était aussi le référent adulte de la Junior association qui réunit plusieurs jeunes de la Commune.

Elle est décédée le 8 mai dernier. Nous garderons le souvenir d'une personne d'une grande énergie et faisant face à la maladie avec beaucoup de pudeur et de courage.





le journal des piqueurs

DU COTE de l'ECOLE de SAINT JEAN-des-OLLIERES

LA CLASSE de CP :

Information sur le projet de l'année : « Moi et Emilie : dansons à Parentignat »

PREMIER VOLET DU PROJET : Résidence d'artistes à l'école

Ce projet a porté sur toute l'année scolaire. Il a débuté au mois d'octobre par une résidence d'artistes à l'école.

Nous avons travaillé avec une Compagnie, « Le collectif Dynamo », composée de danseurs, d'un musicien, d'une marionnettiste, d'un chorégraphe. Nous sommes partis d'un livre, « Lettre à Emilie », pour créer un spectacle mettant en scène un thème et un élément essentiel du livre qui est l'amitié et les disputes entre enfants.

Les artistes de la compagnie ont eux aussi créé leur spectacle devant nous, dans la salle des fêtes. C'était l'occasion pour les enfants de voir au plus près comment se construit un spectacle : le décor, la musique, la danse, ...

Les artistes étaient présents avec nous tous les matins. Nous avons découvert ainsi différents corps de métiers liés au spectacle, et nous avons assisté aux évolutions de leurs créations durant toute la semaine. Nous les avons rencontrés à nouveau le 24 janvier à « la Coloc » à Cournon, pour assister à une représentation plus affinée de leur spectacle, mais pas encore terminé.

Toute cette partie du projet était subventionnée par le SIVU du RPI, par l'Association des Parents d'Elèves (APE), et plus modestement par la caisse des écoles.

DEUXIEME VOLET DU PROJET: Notre propre création à partir du livre : la pratique de la danse.

Lilie Falgoux, du Collectif Dynamo, nous a aidés à créer notre propre spectacle, en venant à St Jean pour nous initier à la pratique de la danse contemporaine. Il s'agissait d'un stage de 8h qui se déroulait en plusieurs séances sur l'année scolaire. Nous avons présenté notre chorégraphie devant un public d'enfants lors du « Festival Artd'Ecole » à Parentignat, le 28 mai.

9h30/10h : exposition extérieure et jeux de regards autour du château ;

10h : présentation de notre spectacle au grand pavillon ;

11h30 : Spectacle (achevé!) de la Cie Dynamo:« Moi et Emilie » ;

12h/13h45 : pique-nique sur les pelouses du château et visite du château (et des expositions des classes participant au festival)

13h45 : spectacles des autres classes au grand pavillon (durée:1h)

15h : Spectacle à l'intérieur de la chapelle du château : « Commedia dell'arte », par la Cie Arthego

15h30 : retour à l'école

Nous aurons l'occasion de rejouer devant les parents d'élèves, lors de notre fête de fin d'année le samedi 29 juin à Sugères.

Cette partie était subventionnée par l'Inspection Académique, et par l'APE.



répétition de danse de la classe de Martine BUSSIERE



LA CLASSE MATERNELLE

Le 16 avril, la classe maternelle de Saint Jean-des-Ollières s'est rendue à Vertolaye dans le cadre de leur projet autour du livre élu en Livradois-Forez.

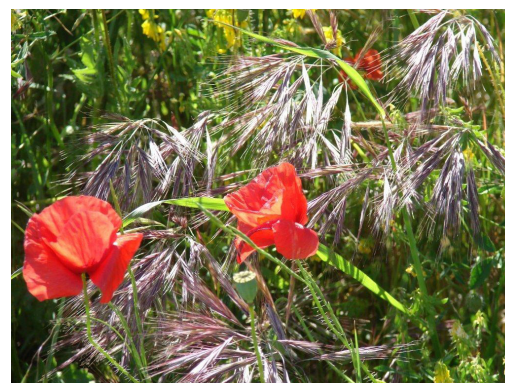
C'était une journée très enrichissante pour les enfants car ils ont pu « vivre » les cinq albums étudiés tout au long de l'année. Des ateliers autour de la musique, de la motricité, du chant, du conte ont permis aux élèves de rentrer dans l'univers des contes détournés. Chaque classe devait fabriquer un décor en s'inspirant d'un des albums de la sélection (cf. photos ci-dessous) et devait l'exposer. Un autre moment fort de cette journée était le vote pour élire le « livre élu » de l'année scolaire 2012/2013 : pas si facile de choisir celui que l'on préfère !



Appropriation des personnages de l'histoire !



Fabrication d'un instrument de musique





le journal des piqueurs

L'OLLIEROISE

Comme les années précédentes, les habitants de St Jean-des-Ollières sont conviés au traditionnel repas, à l'occasion de la fête nationale.

Il aura lieu cette année le samedi 13 juillet à 19 h sur la place de l'église, nous ferons le maximum pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les bénéfices de ce repas seront reversés au CCAS pour aider au Noël des Anciens. Nous comptons sur votre participation pour ce moment de partage convivial, suivi du feu d'artifice et du bal offerts par la Commune.

Plus d'infos avec ce bulletin.

Merci à tous.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : lieu de vie du futur !

G. Gilet, MC Moulin, A. Pescher et L. Pain (animatrices bénévoles)

Dans nos milieux ruraux où les services publics se raréfient, la bibliothèque doit rester un véritable lieu de vie, de maintien du lien social, permettant de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de favoriser les échanges interculturels, intergénérationnels et d'intégration.

La nouvelle bibliothèque de SAINT JEAN-des-OLLIERES qui a été inaugurée en décembre 2012 se veut tournée vers le futur.

La bibliothèque de demain sera un lieu ouvert, partagé où grâce aux nouvelles technologies, chacun pourra remplir un formulaire en ligne, acheter des places de spectacle, réserver son train ou son avion, feuilleter un périodique, relever sa boîte mail et bien sûr consulter la liste des titres de la médiathèque du Conseil général.

Quatre bénévoles (Agnès, Line, Marie-Christine et la dernière recrue : Geneviève) restent à votre écoute et vous guideront dans vos recherches.

L'été approche et notre bibliothèque va reprendre ses horaires estivaux. Dès le jeudi 11 juillet, l'accueil sera assuré à 20h00 pour se refermer à 21h00 ou + si le partage de la convivialité nous pousse plus tard. Le samedi, l'heure ne change pas et donc venez pousser la porte entre 10h00 et 12h00.

Nous vous rappelons que le prêt est GRATUIT. En plus des livres, vous pouvez choisir des CD ou des DVD et si vous ne trouvez pas votre bonheur, la réservation auprès de la médiathèque départementale reste possible. Une navette est assurée tous les 15 jours.

Au plaisir de vous rencontrer !

Bonne lecture sous les chapeaux de paille !

COMMISSION -ASSAINISSEMENT-

J-P Dunat, M. Gougnaud, C. Pesson, C. Touche, J-P Vignal (habitants)

L. Archer, S. Chaleil, C. Quéinnec (élus)

La commission s'est réunie le 26 mars 2013 afin de faire le point sur les différents projets réalisés ou à venir.

Assainissement collectif au MAS DU BOST : Le délai de 2 ans pour la réalisation des raccordements à la boîte de branchement arrive à échéance en octobre. Il conviendra donc de décider des modalités des contrôles à mettre en place.

Projet d'assainissement collectif au THEIL : Le dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau en octobre. Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Par ailleurs, nous rencontrons toujours quelques difficultés concernant l'obtention des autorisations de passage. Certains propriétaires refusent, ce qui entraîne des modifications du tracé et un surcoût non négligeable. Les discussions vont se poursuivre, un nouveau point sera fait cet été.

Financement du budget assainissement : Un point a été fait sur le budget assainissement. C'est un budget annexe à celui de la Commune et les recettes devraient permettre de financer le fonctionnement, ainsi que de réaliser des investissements. Or, ce n'est pas le cas. Différentes pistes ont ainsi été évoquées pour essayer de réduire le déséquilibre, et faire des propositions aux membres du Conseil Municipal.



le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

CENTRE de PREMIERE INTERVENTION de SAINT JEAN-des-OLLIERES

Le Centre intervient sur trois communes. Voici les statistiques des interventions de l'année 2012 :

	ST JEAN-des-OLLIERES	BROUSSE	FAYET-le-CHATEAU	Total
SECOURS à VICTIMES				
Plaies blessures	5	3	1	9
Malaise	8	6	1	11
Accident de la circulation	1		3	4
Accouchement				-
Ouverture de porte				-
Ascenseur				-
Arrêt cardiaque	1	1		2
Sous-total secours à victimes	11	12	5	28
INTERVENTIONS DIVERSES				
Hyménoptères	17	11	7	35
Feu de cheminée	1	1		2
Feu de maison/bâtiment				-
Chute arbres voie publique				-
Autres feux/divers				-
Inondations	3		1	4
Sous-total interventions diverses	21	12	8	41
Total	32	24	13	69
<i>Par comparaison 2011</i>	<i>48</i>	<i>22</i>	<i>8</i>	<i>78</i>

Amicale des sapeurs-pompiers Comme les années précédentes, l'Amicale organisera un repas au mois d'août. La date n'est pas encore fixée.



8 mai 2013





le journal des piqueurs

COMMISSION -BÂTIMENTS ET PETITS PATRIMOINES-

M. Gougnaud, L. Pain, J-P Matthieu, Y.ournemine (habitants) S. Hérédia, P. Roesch, S. Chaleil et C. Quéinnec (élus)

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes, des locaux scolaires, périscolaires et de la caserne des pompiers.

L'ensemble des subventions sollicitées ayant été accordé (environ 70% du montant des travaux HT), les travaux ont enfin pu commencer courant mai pour finir en principe en Septembre 2014.

C'est donc un chantier important qui s'ouvre et qui entraînera des perturbations pour les usagers de ces différents bâtiments (élèves, enseignantes, associations, habitants et pompiers). Nous comptons sur la compréhension de chacun.

CONSTAT :

Deux bâtiments fermés (une ancienne maison de maître sur deux étages avec combles et une grande dépendance sur un seul niveau typique des anciennes écoles Jules FERRY), une cour, un local pompiers et de multiples fonctions : une salle polyvalente, une salle de classe, une cantine, des locaux de rangements et de stockage, un logement communal vacant et les locaux des pompiers.

Des bâtiments très énergivores ; un plancher vétuste, absence de toilette et de cuisine pour la salle polyvalente ; des sanitaires mobiles pour la classe primaire et la cantine ; des locaux pompiers clos partiellement et eux aussi sans toilette, un préau sous utilisé et une cour non valorisée.

PROJET :

Notre volonté est de créer un ensemble bâti cohérent en termes d'usage entre les différentes fonctions en distinguant principalement la partie polyvalente de la partie purement scolaire.

Pour mener ce travail de réflexion nous avons, comme pour le bâtiment de l'ancienne poste qui abrite dorénavant un logement et la bibliothèque, opté pour une démarche de développement durable avec la plus grande concertation possible entre les élus et l'ensemble des usagers.

L'ensemble bâti après travaux devra atteindre un objectif moyen de consommation énergétique pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité équivalent à un niveau BBC rénovation.

Cette réhabilitation éco responsable sera menée par l'utilisation de matériaux sains et écologiques et l'installation d'une chaudière à granulés.

Enfin, ce projet est conduit en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez qui nous apporte une aide financière et une assistance technique.

RESULTATS :

- L'école primaire gardera son entrée actuelle,
- La cour donnera accès à la salle polyvalente et aux locaux pompiers. Un muret séparera les deux entrées pour identifier et sécuriser les deux espaces. Seuls les véhicules des services d'urgence, des personnes à mobilité réduite et de livraison pourront y circuler,
- Une remise aux normes, notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est conduite pour l'ensemble du projet,
- Chaque entité sera munie de sanitaires. Nous avons cherché aussi à mutualiser les équipements :
- La salle polyvalente continuera à servir de salle de motricité pour les élèves de notre école,
- Les sanitaires créés dans la partie scolaire seront utilisés tant par les élèves de la classe primaire et de la cantine que par le personnel,
- La future cuisine de la salle polyvalente servira également de lieu de restauration aux enseignants ou d'ateliers culinaires pour les élèves,
- La salle polyvalente sera toujours utilisée pour les séances de cinéma itinérant (Programme Ciné Parc) destiné aux habitants, mais également aux élèves scolarisés (programme Ciné môme et Ciné maternelle),
- La rampe pour les personnes à mobilité réduite côté rue permettra l'accès à l'école mais aussi, au besoin, de sortie de secours adaptée pour les utilisateurs de la salle polyvalente.

Lavoir au THEIL



COMMISSION -BÂTIMENTS ET PETITS PATRIMOINES-

SUBVENTIONS	337 441,00 €
ETAT (DETR 2013)	136 508 €
CONSEIL GENERAL (FIC 2012 et 2013)	158 305 €
PNRLF (programme Leader)	21 714 €
ADUHME*	10 914 €
Dont Conseil Régional	7 276 €
Conseil Général	3 638 €
MINISTERE INTERIEUR	10 000 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	133 214,36 €
OPERATION GLOBALE	470 655,36 €
Dont Montant des travaux	423 948,11 €
Honoraires de la maîtrise d'œuvre	39 477,25 €
Honoraires bureaux d'études	7 230,00 €
TVA 19,6 %	92 248,45 €
TOTAL FINANCEMENT TTC	562 903,81





le journal des piqueurs

COMMISSION « BIENS COMMUNAUX ET BIENS DE SECTION »

M. Datin, M et Mme Gognaud, M et Mme Martin, R. Margerit, L. Pain et C. Touche (habitants)

P. Roesch, S. Chaleil, S. Hérédia et C. Quéinnec (élus)

Le 15 février dernier, une quarantaine de personnes ont répondu à notre invitation. Nous souhaitons expliquer la position de la municipalité actuelle en matière de vente de biens communaux et évoquer le devenir des biens de section.

Vente des biens communaux :

De tout temps, les municipalités qui se sont succédé ont eu à répondre à des demandes d'acquisition de biens communaux. Leur position a évolué. Avant 2008, la municipalité avait pour principe de refuser de façon systématique ; elle acceptait cependant des échanges et/ou des mises à disposition précaires. A partir de 2008, l'équipe municipale a entamé une réflexion pour permettre de régulariser des situations existantes d'occupation du domaine public et/ou répondre à des nécessités (ex : installation d'un système d'assainissement) et ainsi éviter des difficultés dans l'avenir. En adoptant cette position nouvelle, il ne s'agit pas d'ouvrir la porte à une vente massive des biens communaux. **En particulier, il ne s'agit en aucun cas de permettre d'acquérir un espace communal qui présente actuellement une utilité collective.**

Que dit la loi ?

Les règles ne sont pas très contraignantes pour les petites communes :

- La commune peut vendre à l'amiable à la personne de son choix, sans procéder à une publicité ou à une procédure de mise en concurrence.
- Le Maire est simplement tenu d'informer le Conseil municipal des candidatures dont il a connaissance.
- Pour déterminer le prix, l'avis du service des domaines n'est pas obligatoire, mais il est possible de faire appel à lui.
- En théorie, la Commune n'est pas obligée de donner la préférence au mieux offrant.

Pour plus de clarté, le Conseil municipal, après consultation de la commission communale, a élaboré un cahier des charges qui fixe les règles à suivre en cas de demande d'acquisition (délibération du 6 octobre 2012). Ce cahier des charges est consultable en mairie.

Suite à la réunion publique, nous avons reçu plusieurs demandes.

Chaque cas est examiné de manière à déterminer si l'espace communal sollicité a ou non une utilité collective.

Dans la négative, le Conseil municipal peut accéder à la requête. Reste alors à déterminer le prix. Pour la première demande, nous avons sollicité le service des domaines qui estime chaque espace différemment selon qu'il est constructible ou non. Nous avons également consulté la commission communale pour recueillir son avis. Une première décision de vente sera prise lors du Conseil municipal programmé le 29 juin.

Devenir des sections :

Qu'est-ce qu'un bien de section ? Hérités de l'Ancien Régime, ils représentent une spécificité de certains départements de montagne. Ils sont constitués de terrains ou de bâtiments (fours, lavoirs, ...) « appartenant » collectivement aux habitants de telle ou telle partie d'une commune.

Les habitants ne sont pas à proprement parler propriétaires, mais ils ont un droit de jouissance renforcé sur ces biens. Ils en assument habituellement l'entretien, ainsi que les impôts et en perçoivent les fruits.



Réunion biens de section du THEIL en mairie





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

COMMISSION « BIENS COMMUNAUX ET BIENS DE SECTION »

A SAINT JEAN-des-OLLIERES, il y a 26 sections :

Artheyre, La Boissière, Chavarot, Le Viallard, La Cruche, La Grange du Prat, Le Vacher, Miodet, La Vie, La Batisse, Chalus, La Collange, Le Pic, Les Egaux, Ischamps, Le Mas, Pailler, Saint Jean-des-Ollières, La Plagne, Les Chaux, La Chabanne, Le Couderchet, La Garde, Le Theil, Le Mas du Bost et La Tallerie.

Comment sont gérés les biens de section ?

En l'absence de commission syndicale, la gestion courante est assurée par le Maire et le Conseil municipal. En revanche, pour les décisions importantes (vente, changement de destination), les électeurs doivent être consultés par référendum.

La volonté de la municipalité

Les élus souhaitent que les sections deviennent communales afin d'en simplifier la gestion. Mais, l'équipe municipale en place ne veut pas imposer, de manière autoritaire, un transfert des sections à la Commune. En revanche, si les habitants le veulent, ils peuvent par lettre collective ou lettres individuelles rédigées en termes concordants, adressées au préfet, demander un tel transfert. Une majorité simple est alors requise (plus de 50 % des électeurs de la section).

Suite à la réunion, plusieurs habitants du Theil ont pris l'initiative de demander un tel transfert. D'autres ont exprimé leur ferme opposition. Dans le souci de ne pas créer de conflits entre les habitants de ce hameau, nous avons réuni le 8 juin dernier l'ensemble des administrés de cette section pour permettre l'échange des points de vue.

Empierrement au chemin de la Garde



COMMISSION -VOIRIE-

J-Luc Ginhoux, R. Margerit, J-Pierre Mathieu, J-Pierre Vignal, C. Pesson et J. Vincent (habitants)

P. Roesch, L. Archer, N. Charfoulet, S. Chaleil et C. Quéinnec (élus)

Entretien des voies

Comme nous vous l'indiquions lors de notre bulletin de janvier, la **reprise ponctuelle des voies communales** est programmée pour juin. Nous avons répertorié une centaine de trous à reboucher sur l'ensemble du territoire communal.

L'entreprise a été choisie. Le Conseil municipal a validé la proposition de la société BILLET pour la somme de 10 542,74 € TTC qui a mis également à notre disposition gratuitement une balayeuse pour ôter les gravillons et/ou pouzzolane déversés en période hivernale.

Par ailleurs, nous achevons notre programme triennal de **curage des fossés**. L'assemblée a décidé de continuer à travailler avec l'entreprise VANTALON, cette dernière ayant donné entière satisfaction et maintenu le prix pratiqué l'an dernier : 2,90 € HT du m2.

L'entreprise VANTALON a également effectué le « **nettoyage** » des **accotements** au THEIL et à SERRE.

Il s'agissait d'enlever la terre et la végétation qui s'accumulent avec le temps sur le bord des voies et empêchent la canalisation de l'eau, celle-ci stagnant sur la voie est susceptible de se transformer en plaques de verglas.

C. PESSON, notre employé communal, réalise le **débroussaillage des voies**, comme chaque année à cette période. Nous avons, compte tenu d'un temps particulièrement pluvieux au mois de mai, pris du retard. Nous vous remercions de votre compréhension.

L'employé a également, à la demande, réalisé l'**empierrement de certains chemins** (La Garde, la Tallerie, Les Egaux).





le journal des piqueurs

COMMISSION -VOIRIE-

La commission voirie s'est réunie pour établir un état des chemins et un programme d'intervention de manière à améliorer leur entretien. Agriculteurs : si vous avez des demandes, n'hésitez pas à nous en faire part pour qu'elles puissent être prises en compte !

Entretien du bourg

M. DE RYCKE, recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis maintenant un an et demi, assure l'entretien du bourg : balayage, curage des regards, tonte, désherbage, fleurissement et petits travaux de maçonnerie.

Elagage

La société MARTIN a réalisé l'élagage de plusieurs arbres sur la Commune au Theil, dans le bourg et à Chavarot.

Débouchage de canalisations

La société SHARP qui assure l'entretien des stations d'épuration et du bac de dégraissage de l'hôtel-restaurant l'ARCHOU est également intervenue pour déboucher plusieurs canalisations à Chavarot et au niveau du lavoir situé dans le bourg.

Réfection de la rue « Chautard »

Le bureau d'étude La Motrice, mandaté pour nous assister, après la réalisation d'un relevé topographique, nous fera une proposition de travaux et d'estimation du coût. Nous pourrons ainsi faire un appel d'offre aux entreprises afin que la réfection puisse être réalisée en 2014.

Aménagement de visibilité à Pailier

Au droit des parcelles 485 et 486, le profil de la voie est particulièrement accidentogène du fait d'un talus bordant la voie qui empêche toute visibilité des véhicules venant en sens inverse et entraînant des accrochages. Pour améliorer la sécurité de cette zone dangereuse, à la demande de plusieurs habitants du village, le Conseil municipal a décidé de réaliser un dégagement de visibilité par le terrassement du talus jouxtant la chaussée et la création d'un accotement.

L'entreprise VANTALON a été choisie pour un montant de 1 829,88 € TTC.

La municipalité remercie vivement tous les habitants qui ont à cœur d'entretenir et d'embellir leur cadre de vie et ceux de leurs voisins et promeneurs en intervenant également au niveau des espaces publics.



«Nettoyage » des accotements au THEIL





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2013 Reporté au 2 février faute de quorum

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2013

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, CHARFOULET Nicole, CHALEIL Serge, COURET Marie-Jeanne

Absents : HEREDIA Sandrine, ARCHER Laurent, CROS Sabine, GARDARIN Nicole, JANY Bruno, TOUCHE Didier

Procuration de S. HEREDIA à C. QUEINNEC

Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1ère classe à temps complet au 1er mars 2013

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre l'avancement de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial 1ère classe, catégorie C à temps complet car le seul adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet peut prétendre à cette nomination par dérogation.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mars 2013 : 1 poste d'adjoint technique territorial 1ère classe à temps complet. Ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2013, chapitre 64.

Institution de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L3331-7 du Code de la santé Publique, dans sa version en vigueur à compter du 1er juillet 2012,

Vu la délibération n°54/2011 en date du 6 août 2011 relative à l'institution de la participation pour raccordement à l'égout,

Considérant que :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L3331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) avec entrée en vigueur au 1er juillet 2012 en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires,

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique de branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L1331-2 du Code de la santé Publique.





le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide :

Article 1er : participation pour le financement à l'assainissement collectif (PFAC)

1. La PFAC est instituée sur le territoire de la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES à compter du 1er mars 2013.

2. La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau ou à la date d'achèvement de l'extension ou de réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux supplémentaires.

3. La PFAC est fixée à 1 000 €.

Article 2 : le Conseil autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Subvention exceptionnelle à l'Association Anima'pique

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande d'aide financière de l'association Anima'pique pour l'organisation des festivités de la St Jean, prévues le samedi 29 juin (La Nuit des Piqueurs) et le dimanche 30 juin 2013 (marché de pays et autres animations).

Considérant le caractère original de la Nuit des Piqueurs et le succès rencontré lors des éditions précédentes de cette manifestation, ainsi que le dynamisme général de cette association, le Conseil municipal à 5 voix pour et 1 abstention (MJ COURET) décide d'attribuer la somme de 1 000 € à titre de subvention exceptionnelle.

Demande d'adhésion à l'EPF-SMAF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion à l'EPF-SMAF de la Communauté de Communes du pays de CAYRES PRADELLE et du Syndicat mixte des Vallées de la VEYRE et de l'AUZON.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : la Commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

Article 2 : la Commune autorise le maire à signer les conventions en résultant.



Réhabilitation bâtiments : début des travaux pour la chaufferie bois et la cantine





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2013

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, ARCHER Laurent, HEREDIA Sandrine, COURET Marie-Jeanne et CROS Sabine.

Absents : GARDARIN Nicole, JANY Bruno, TOUCHE Didier

Procuration de N. GARDARIN à S. CROS

L'essentiel de ce Conseil a été consacré aux votes des comptes administratifs 2012 et budgets primitifs 2013 de la Commune et de l'assainissement, à l'affectation des résultats, au vote des taux d'imposition. Ces documents sont consultables en mairie.

Réforme des rythmes scolaires

Mme le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires dont l'application doit intervenir à la rentrée 2013-2014 ou par dérogation à la rentrée scolaire suivante. Elle demande de réfléchir aux problèmes posés et de fixer une date d'application.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux estiment à l'unanimité que la réforme est inapplicable à si courte échéance, en particulier dans le cadre d'un regroupement scolaire fonctionnant sur trois sites. En effet, le manque de moyens financiers, humains et matériels ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013. Par ailleurs, ils souhaitent l'instauration d'une concertation entre les différents acteurs concernés : municipalités, équipe enseignante et familles.

Pour ces raisons, la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES est contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015. Ils chargent Mme le Maire de faire part de cette décision à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

Approbation du Compte de Gestion 2012-Assainissement

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion-assainissement dressé par Melle MUNOZ, receveur principal, pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de Gestion 2012-Commune

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion-commune dressé par Melle MUNOZ, receveur principal, pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Proposition de délibération : sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur sur le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, classe, cantine et locaux pompiers

Mme le Maire propose à l'assemblée, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension d'un ensemble bâti au cœur du bourg comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine, les locaux des pompiers, de solliciter une aide financière auprès du ministère de l'Intérieur à hauteur de 10 000 €.

Elle rappelle que le montant des travaux est arrêté à la somme de 423 948,09 € HT suite au choix des entreprises exprimé par le Conseil municipal le 15 décembre 2012 (délibération 56/2012), que le montant des honoraires dû à la maîtrise d'œuvre s'élève à 39 477,25 € HT, que le montant des honoraires relatif au contrôle technique et à la mission SPS est estimé à 5 850 € HT, soit une opération globale de 469 275,34 € HT (561 253,31 € TTC).





le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

SUBVENTIONS :

Etat (DETR 2013)	136 508 €
Conseil Général (FIC 2012 et 2013)	158 305 €
PNRLF (programme Leader)	21 714 €
ADUHME	10 914 €
Ministère Intérieur	10 000 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	131 834,34 €
TVA 19,6 %	91 977,97 €
TOTAL FINANCEMENT HT	469 275,34 €
TOTAL FINANCEMENT TTC	561 253,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 10 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur et charge Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Convention et avenant SATESE

Mme le Maire expose au Conseil municipal que la précédente convention d'une durée de trois ans étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler et que l'Assemblée départementale a décidé de fixer sa participation à 70% du coût global, le coût restant à la charge de la collectivité passant à 0,93 € par habitant.w

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ce renouvellement et charge Mme le Maire de signer la nouvelle convention.

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'écrans de projection

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat intercommunal Ciné Parc souhaite constituer un groupement de commandes avec certaines de ses communes membres pour la fourniture d'écrans de projection. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Dans le cadre du passage à la technologie numérique, il devient indispensable de remplacer les écrans de projection actuellement en fonction dans les salles de Ciné Parc.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour l'année 2013, en termes de simplification administrative et d'économie financière, le Conseil municipal :

Décide d'adhérer au groupement de commandes,

Approuve la convention constitutive du groupement désignant le syndicat intercommunal Ciné Parc coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

Autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

à signer l'avenant susmentionné.



Cymbalaire des murs





LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2013

Déclassement espace communal à Miodet (entre deux bâtiments)

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'espace situé entre deux bâtiments cadastrés C17 et C18 à MIODET sur la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES qui n'est plus affecté à l'usage du public depuis plusieurs générations, celui-ci étant occupé et entretenu par la famille MYE;

Vu la demande de M et Mme MYE, propriétaires des immeubles cadastrés ci-dessus, d'acquérir cet espace ;

Madame le Maire propose le déclassement de l'espace décrit ci-dessus d'une superficie d'environ 300 m2 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déclasser cet espace et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune, les frais d'arpentage étant à la charge des futur acquéreurs.

Déclassement espace communal à Miodet (assainissement M et Mme MYE)

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'espace situé en bordure de voie communale à MIODET sur la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES qui n'est plus affecté à l'usage du public depuis plusieurs générations, celui-ci étant occupé et entretenu par M et Mme MYE;

Vu la demande de M et Mme MYE, propriétaires d'un bâtiment d'habitation cadastré C18, d'acquérir cet espace en vue d'y installer un système d'assainissement individuel conformément à la réglementation actuelle, ces derniers ne disposant pas d'un terrain susceptible d'accueillir un tel système;

Madame le Maire propose le déclassement de l'espace décrit ci-dessus d'une superficie d'environ 25 m2 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de déclasser cet espace et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune, les frais d'arpentage étant à la charge des futurs acquéreurs.

Mise aux normes électriques de l'église

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2012 la Commune a chargé l'entreprise d'électricité CHABROL de procéder aux travaux de remise aux normes électriques de l'église conformément au rapport d'inspection initial du bureau de contrôle SOCOTEC, établi en 2011. Or, lors de son passage, le contrôleur avait omis de visiter la sacristie, ce qu'il a fait fin 2012.

Pour parachever cette remise aux normes, il convient de procéder à la dépose du circuit électrique de cette pièce, ainsi qu'à diverses petites améliorations.

Mme le Maire propose de demander à l'entreprise CHABROL de réaliser ces travaux pour la somme de 801,32 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise CHABROL et décide d'inscrire la somme au budget primitif 2013 en investissement.

Détails de l'abside de l'église de St Jean cordons de billettes et modillons à copeaux.





le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2013

Remplacement fenêtre dans salle de repos à l'école maternelle

Mme le Maire expose à l'assemblée que la salle de repos et d'accueil périscolaire du bâtiment abritant l'école maternelle n'est pas isolée et qu'en particulier la fenêtre laisse passer beaucoup d'air. En cas de période de grand froid, le local faute d'isolation ne permet pas d'accueillir des enfants notamment pour la sieste.

Il est proposé de remplacer la fenêtre existante par une fenêtre à double vitrage en bois et soumet à l'assemblée trois devis :

Agir pour vous : 2 468,46 TTC

MD PRO Services : 2 436,75 € (pas de TVA)

Savibois : 1 811,16 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Savibois et décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2013 en investissement.

Curage des fossés

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité programme le curage des fossés du territoire communal sur une période de trois ans. Initié en 2011, le programme sera achevé en 2013.

Elle propose de continuer à confier la réalisation de cette opération à l'entreprise VANTALON, au même prix que l'année dernière, soit 2,90 € du mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise VANTALON au prix indiqué ci-dessus pour la réalisation des fossés restants, soit environ 1 500 mètres linéaires.

Relevé topographique pour la Rue Chautard

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES a confié à la SARL LA MOTRICE Paysage et Urbanisme et à la SARL VRD Ingénierie une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie communale dans le bourg, dite « rue Chautard ». Suite au diagnostic, les représentants de la maîtrise d'œuvre sollicitent la réalisation d'un relevé topographique.

Trois géomètres ont été consultés, seuls deux ont fait une proposition :

SARL PHITOPO : 766,04 € TTC

BE MONTANEL-VIGUIE : 1 136 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (6 voix pour et 3 abstentions : MJ COURET, S. CROS et N. GARDARIN) décide de retenir le devis de la SARL PHITOPO et d'inscrire cette somme au budget primitif 2013 en investissement.





LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 8 mai 2013

Présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, S. CHALEIL, N. CHARFOULET

Procurations de L. ARCHER à S. CHALEIL et de S. HEREDIA à C. QUEINNEC

Modifications des statuts de la Communauté de Communes BILLOM/ST DIER/VALLEE du JAURON

Mme le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes BILLOM/ST DIER ayant fusionné avec celle de la VALLEE du JAURON, il appartient à la nouvelle Communauté de se doter de nouveaux statuts. Elle fait lecture du projet, résultat du travail d'un comité de pilotage composé de délégués des deux anciennes communautés, assisté de deux bureaux d'études et amendé par les services préfectoraux.

Ce projet de nouveaux statuts a été validé le 25 mars 2013 par le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

- Valident les statuts tels que présentés,
- Autorisent le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Feu d'artifice 2013

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit le feu d'artifice LAC, nouvelle collection, de la Société SODIP Pyrotechnie au prix de 1 340 € TTC.

Reprises ponctuelles des voies communales

L'état de la voirie s'étant dégradé, il appartient à la municipalité d'entreprendre des travaux de reprise ponctuelle des voies sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Après lecture des devis (GATP : 22 957,22 € TTC / COUDERT : 21 862,88 € TTC / RENON : 16 677,02 € TTC / BILLET : 10 542,74 € TTC), le Conseil municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise BILLET pour la somme de 10 542,74 € TTC, qui sera inscrite en fonctionnement à l'article 61523 « entretien des voies et réseaux ».

« Nettoyage » des accotements au Theil et à Serre

Les eaux de pluie n'étant plus correctement canalisées par endroit au hameau du Theil et sur le chemin de Serre, en raison de l'état des accotements des voies, il s'avère nécessaire de procéder à leur « nettoyage ». A l'unanimité, le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise VANTALON pour la somme de 3 827,20 € TTC qui sera inscrite au budget primitif en fonctionnement à l'article 61523 « entretien des voies et réseaux ».

Aménagement de visibilité sur le chemin de Pailier

Au droit des parcelles E 485 et E 486 sur le chemin de Pailier, le profil de la voie est particulièrement accidentogène du fait d'un talus bordant la voie qui empêche toute visibilité des véhicules venant en sens inverse et entraînant des accrochages.



Création d'un local de stockage dans la salle des associations par M. DE RYCKE





le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Bancs et tables

Pour améliorer la sécurité de cette zone dangereuse, il est proposé de réaliser un dégagement de visibilité par le terrassement du talus jouxtant la chaussée et la création d'un accotement.

Devis :

- VANTALON : 1 829,88 € TTC
- BILLET : 4 957,42 € TTC
- GATP : 6 044,94 € TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit l'entreprise VANTALON au prix de 1 829,88 € TTC, somme qui sera inscrite au budget primitif en fonctionnement à l'article 61523 « entretien des voies et réseaux ».

Divers achats de mobilier

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'acquisition de divers mobiliers :

- 10 tables et 20 bancs pour remplacer les anciens, particulièrement dégradés et qui serviront aux activités en extérieur aux associations, à la municipalité et aux particuliers, pour la somme de 1 999,46 € TTC auprès de l'entreprise COMAT et VALCO ;
- 1 banquette pour la salle d'accueil périscolaire au prix de 195,80 € TTC auprès de WESCO ;
- 2 patères pour l'entrée de la bibliothèque pour un montant de 163,20 € TTC auprès de WESCO ;
- 1 tabouret à roulettes pour la classe maternelle afin d'améliorer les conditions de travail (être à hauteur des enfants), pour un montant de 125,60 € TTC ;
- Des étagères métalliques pour stocker l'archivage municipal au prix de 410,10 € TTC auprès de ENTER.

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2013 en investissement.

Demande avis des domaines sur valeur parcelles sectionales et communales

Mme BELIN, propriétaire d'une résidence secondaire au hameau du Mas du Bost, sollicite une régularisation de sa situation, le relevé cadastral de sa propriété n'étant pas à jour. Il avait été procédé en 1976 à un échange de terrains entre la Commune, la section du Mas du Bost et les époux BELIN. Cet échange avait pour finalité d'entériner une situation déjà existante lors de l'acte d'achat de la propriété en 1975 et concrétisée par l'aménagement de la voie publique. Un document d'arpentage avait été établi et M. FOUGERE, maire, avait mandaté l'étude notariale MARTIN (VIC-le-COMTE) pour rédiger l'acte et faire publier cet échange à la conservation des hypothèques, cette dernière formalité n'a pu être formalisée faute de l'accord des habitants de la section.

Les successeurs de l'étude MARTIN, l'office notarial VEYRET/LESTURGEON-BLANCHARD, pour réaliser l'acte officialisant cet échange, exige l'avis du service des domaines sur les valeurs respectives des parcelles concernées.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'avis du service des domaines et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.



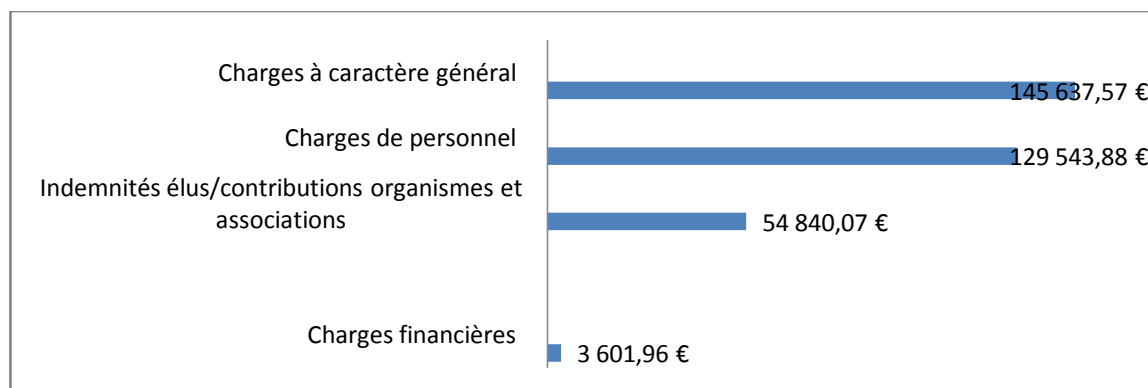


LES FINANCES DE LA COMMUNE.

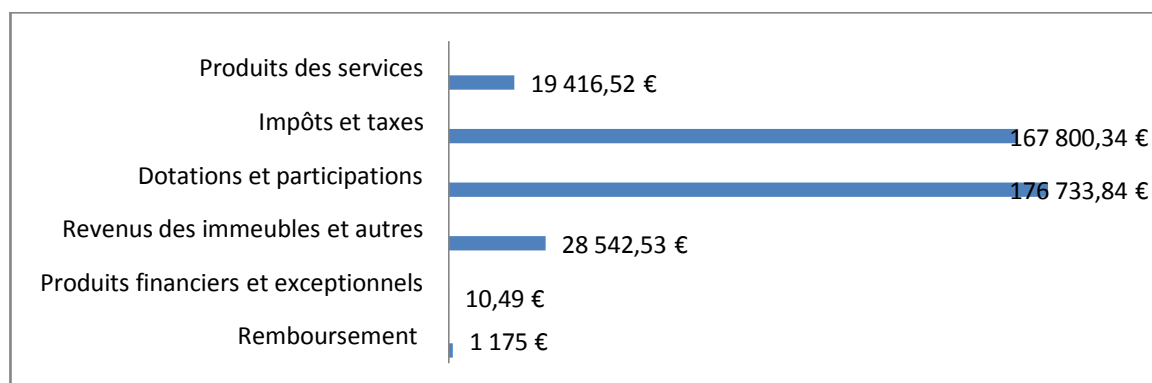
COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE

Le CA retrace les opérations réalisées.

Dépenses de fonctionnement : 333 623,48 €



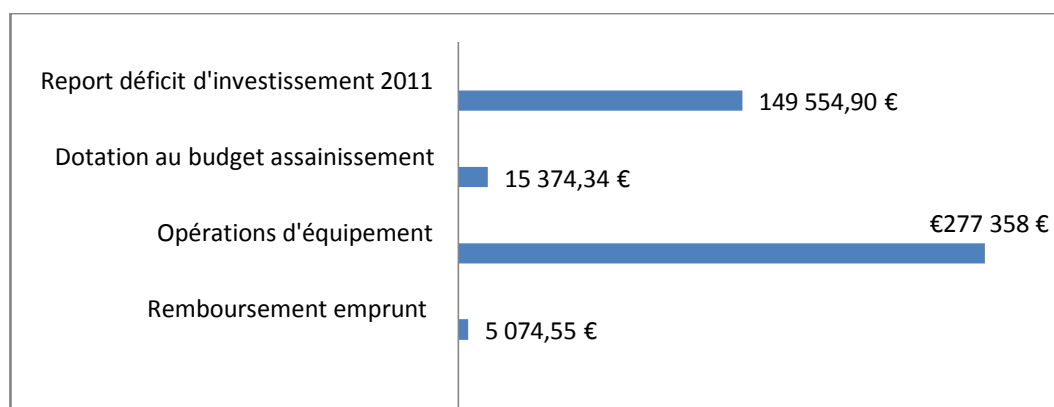
Recettes de fonctionnement : 393 678,72€



L'excédent de fonctionnement sur l'année 2012 est de + 60055,24 € (en 2011 : + 29 419,05 €)

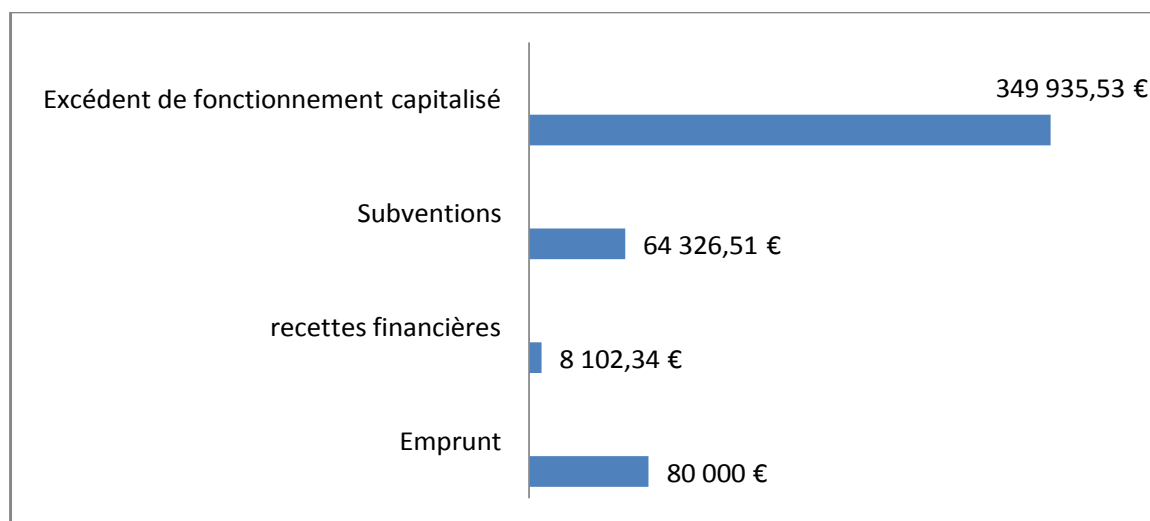
L'excédent cumulé sur les années précédentes est de + 395 437,99€

Dépenses d'investissement : 447 361,79€



le journal des piqueurs

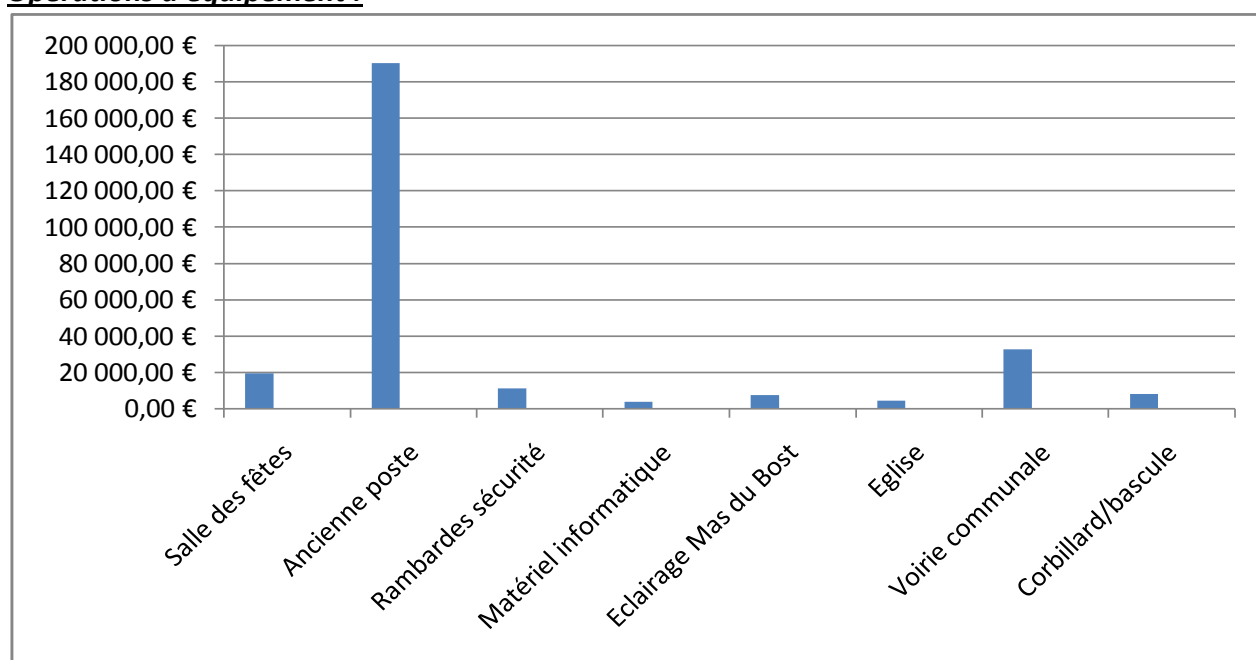
Recettes d'investissement : 502 364,38€



Apparaît un solde positif de + 55 002,59 €.

Vous constaterez que l'essentiel des dépenses d'investissement de l'année 2012 est consacré à la réhabilitation de l'ancienne poste en logement et bibliothèque, ainsi qu'à des dépenses de voirie.

Opérations d'équipement :



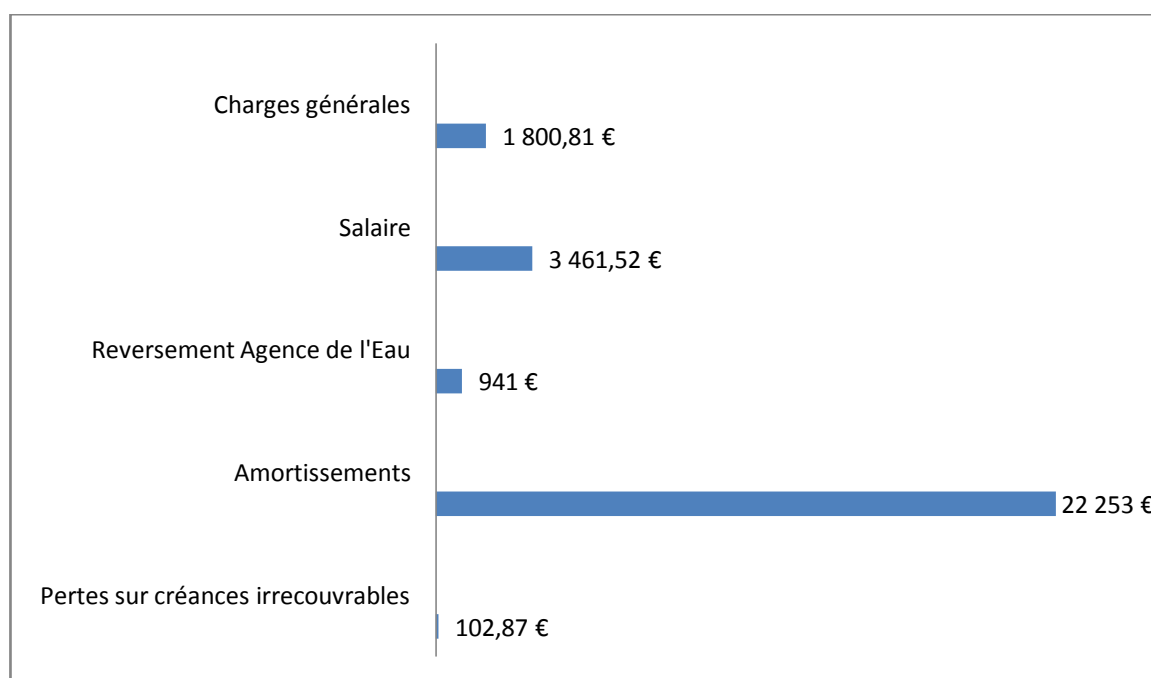
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Le CA retrace les opérations réalisées.

Vous constaterez qu'apparaissent des **amortissements** aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes. Qu'est-ce qu'un amortissement ?

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La dépréciation apparaît en dépenses d'exploitation mais est compensée par des ressources en recettes d'investissement. De même manière, les subventions sont également amorties en recettes d'exploitation et en dépenses d'investissement. Les montants diminuent progressivement au fil des années.

Dépenses d'exploitation : 29 440,88 €



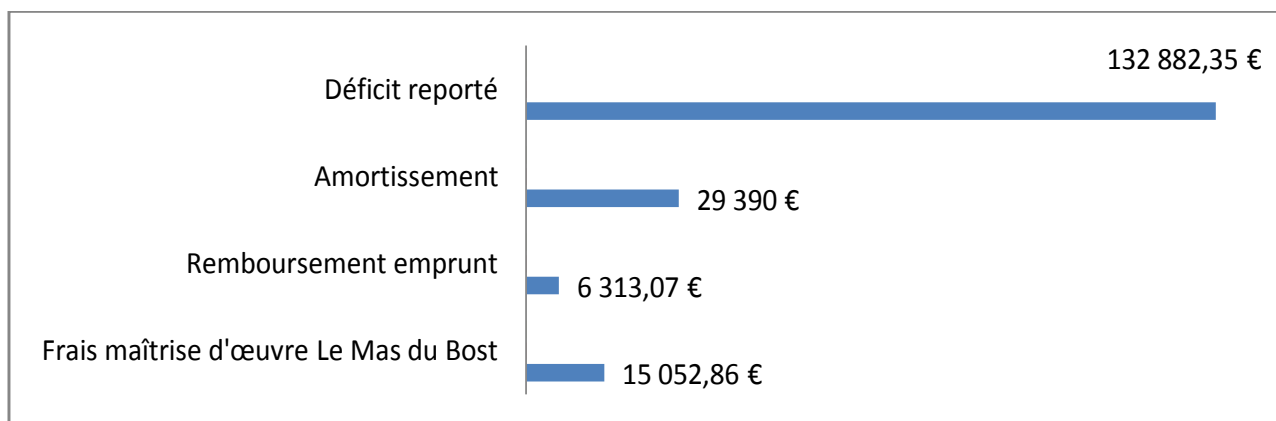
Recettes d'exploitation : 39 388,28 €



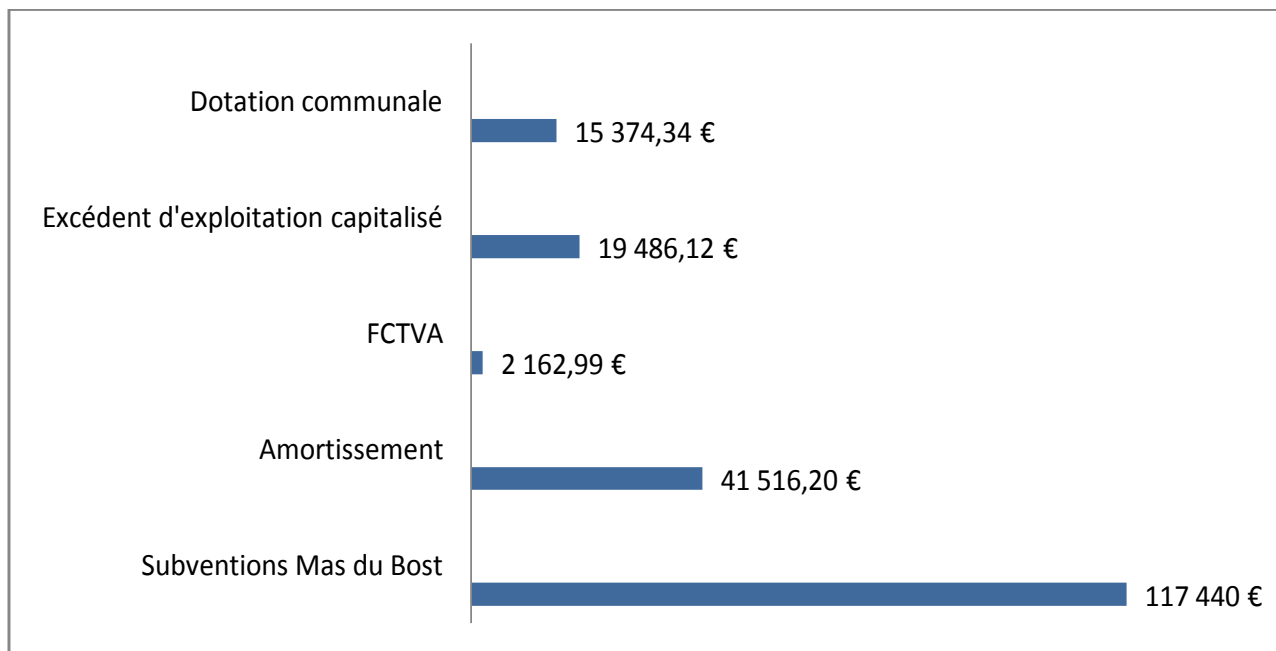
Le solde est positif : 9 947,40 €

le journal des piqueurs

Dépenses d'investissement : 183 638,48€



Recettes d'investissement : 195 979,65 €



Le solde est positif : 12 341,17 €

Le Compte administratif fait apparaître le paiement du reliquat dû aux services de l'Etat pour leur assistance sur l'assainissement collectif du Mas du Bost.

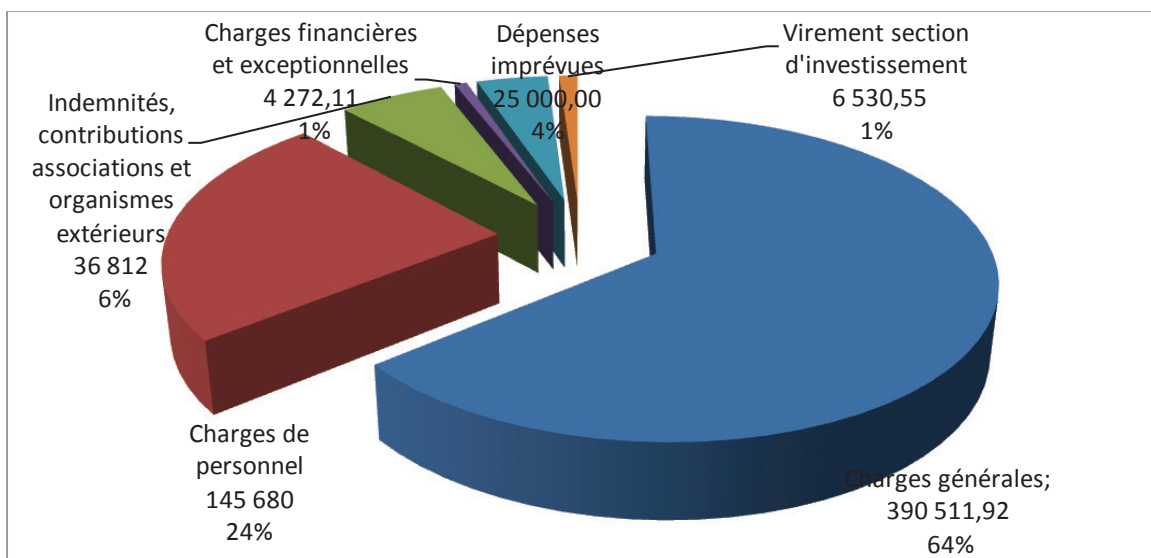
BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE 2013

Adopté par le Conseil municipal à la majorité (6 élus pour/ 3 contre)

Le budget primitif est un budget **prévisionnel** : il retrace les projets envisagés et leur financement.

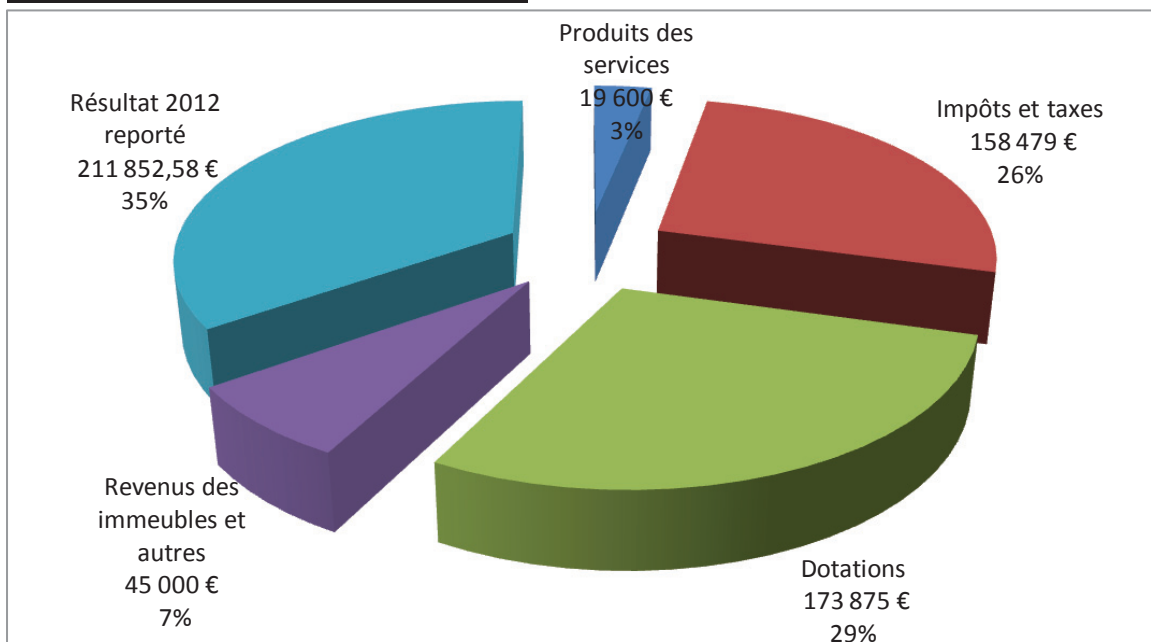
Les réserves accumulées sur les exercices précédents permettent à la municipalité d'engager des investissements en évitant toute augmentation fiscale. Les trois taxes perçues par la Commune sont inchangées (taxe d'habitation : 8,83 %, taxe sur le foncier bâti : 16,53 %, taxe sur le foncier non bâti : 97,13 %).

Dépenses de fonctionnement : 608 806,58€



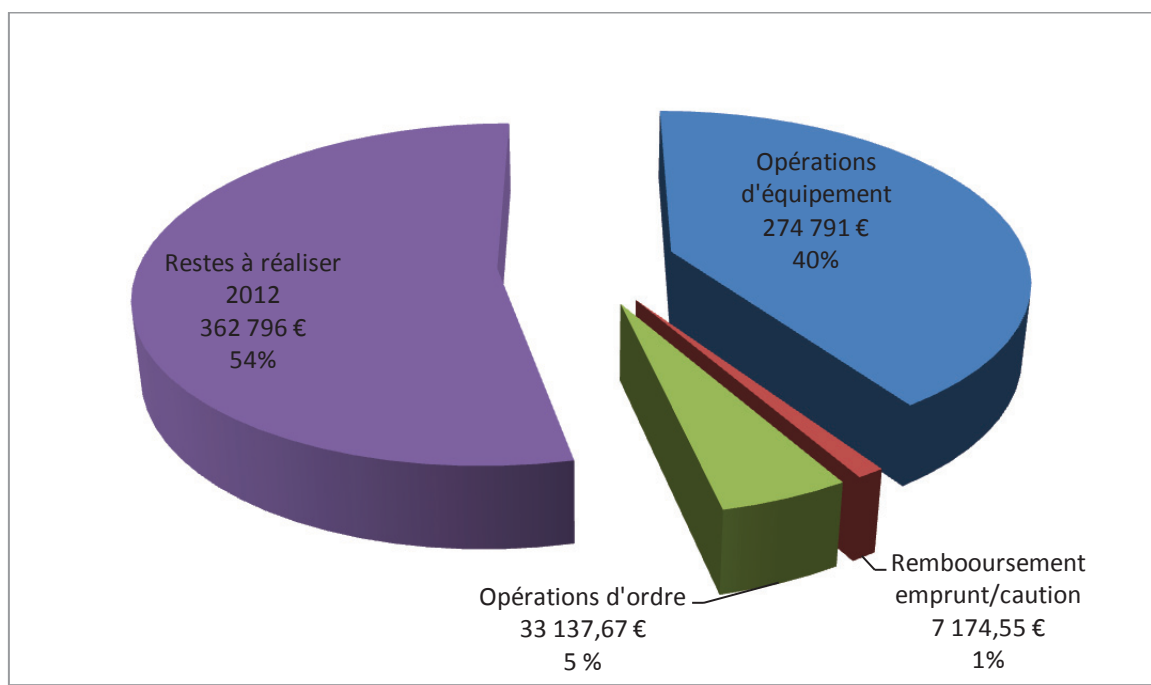
Nous prévoyons de virer à la section d'investissement 6 530,55 € pour financer les opérations d'équipement, en particulier les travaux de réhabilitation et d'extension de l'ensemble bâti comprenant la salle des fêtes, la cantine, la classe et le local pompiers.

Recettes de fonctionnement : 608 806,58 €



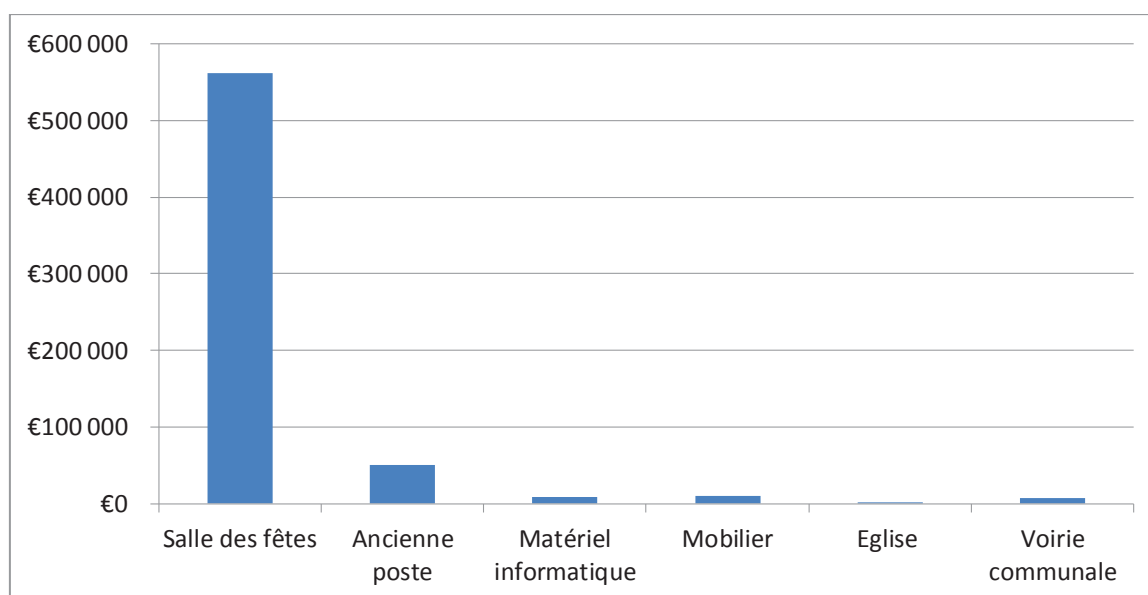
le journal des piqueurs

Dépenses d'investissement : 677 899,22 €



Restes à réaliser (RAR) : opérations déjà programmées en 2012 non encore réalisées et donc non acquittées.

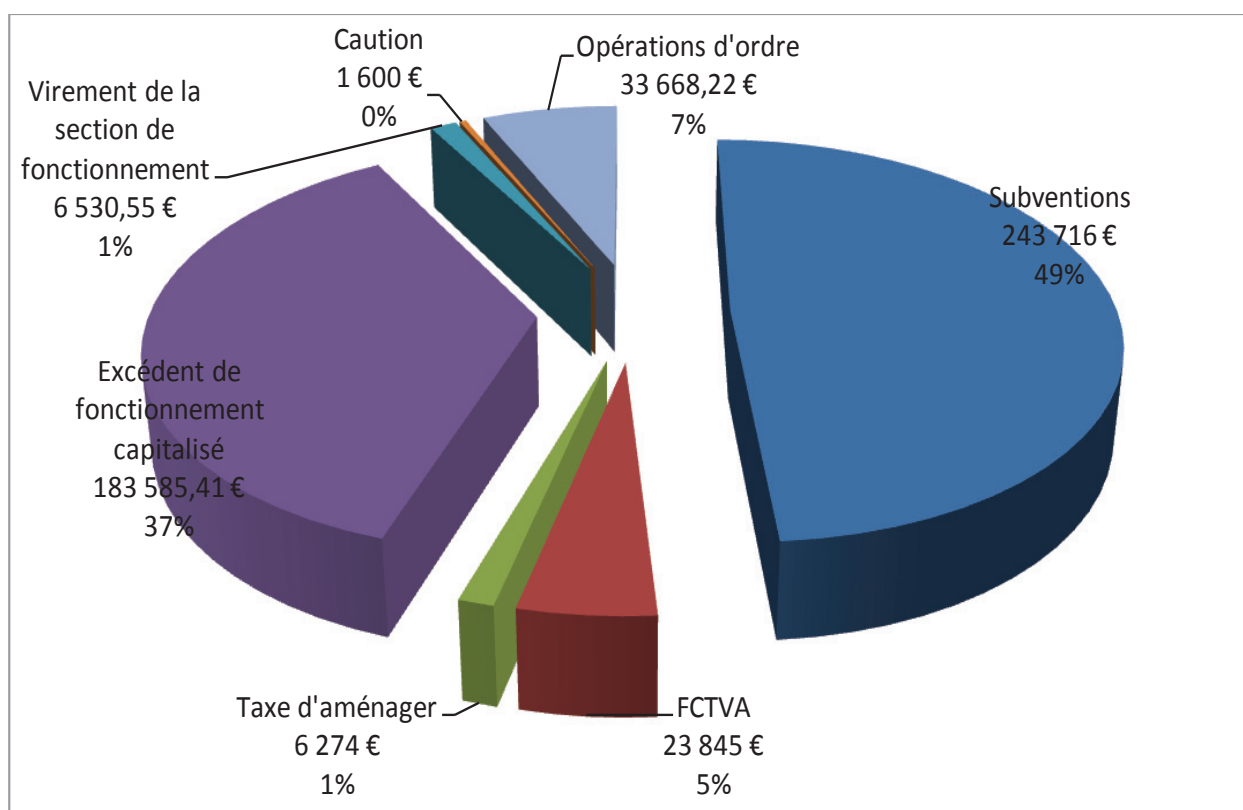
Détail des opérations d'équipement (RAR inclus) :



Comme vous le voyez, la dépense la plus importante sera consacrée au projet d'extension et de réhabilitation de l'ensemble bâti comprenant la salle des fêtes, la classe, la cantine et le local pompiers. Toutefois, il reste à finir d'acquitter les travaux de rénovation de l'ancienne poste.

Peu de dépenses d'investissement consacrées à la voirie, faute de subvention cette année. Néanmoins, des dépenses sont prévues pour entretenir les voies et chemins dans la section de fonctionnement pour approximativement 20 000 €.

Recettes d'investissement : 677 899,22 €



Restes à réaliser (RAR) : subventions 2012 non encore versées

Excédent de fonctionnement capitalisé : une partie de l'excédent de fonctionnement des années précédentes est inscrit en recettes d'investissement pour financer les opérations d'équipement

Subventions : nouvelles subventions demandées

FCTVA : Fonds de compensation sur la TVA (montant de la TVA payée l'année n-2 reversé partiellement)

Taxe d'aménager : ancienne Taxe locale d'équipement, payée par les ménages sur leurs opérations de construction, extension ou de réhabilitation.

Virement à la section d'investissement : somme prélevée sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement

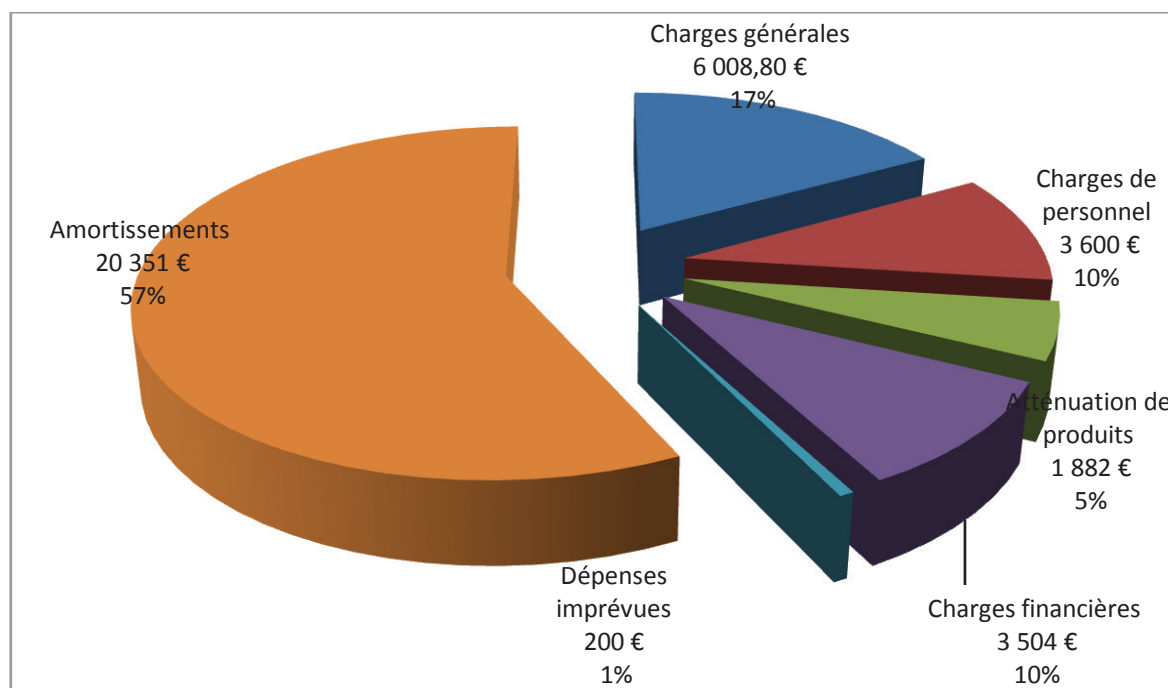
Opérations d'ordre : opérations comptables apparaissant aussi bien en recettes qu'en dépenses

le journal des piqueurs

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

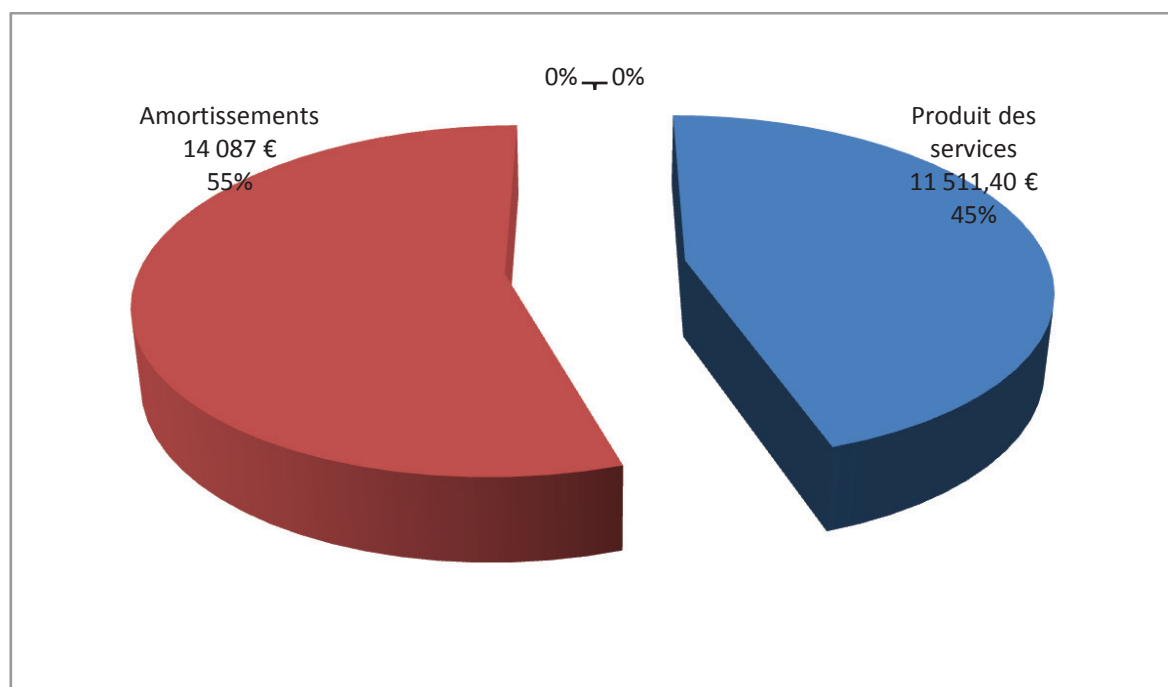
C'est un budget **prévisionnel** : il retrace les projets envisagés et leur financement.

Dépenses d'exploitation : 35 545,80 €

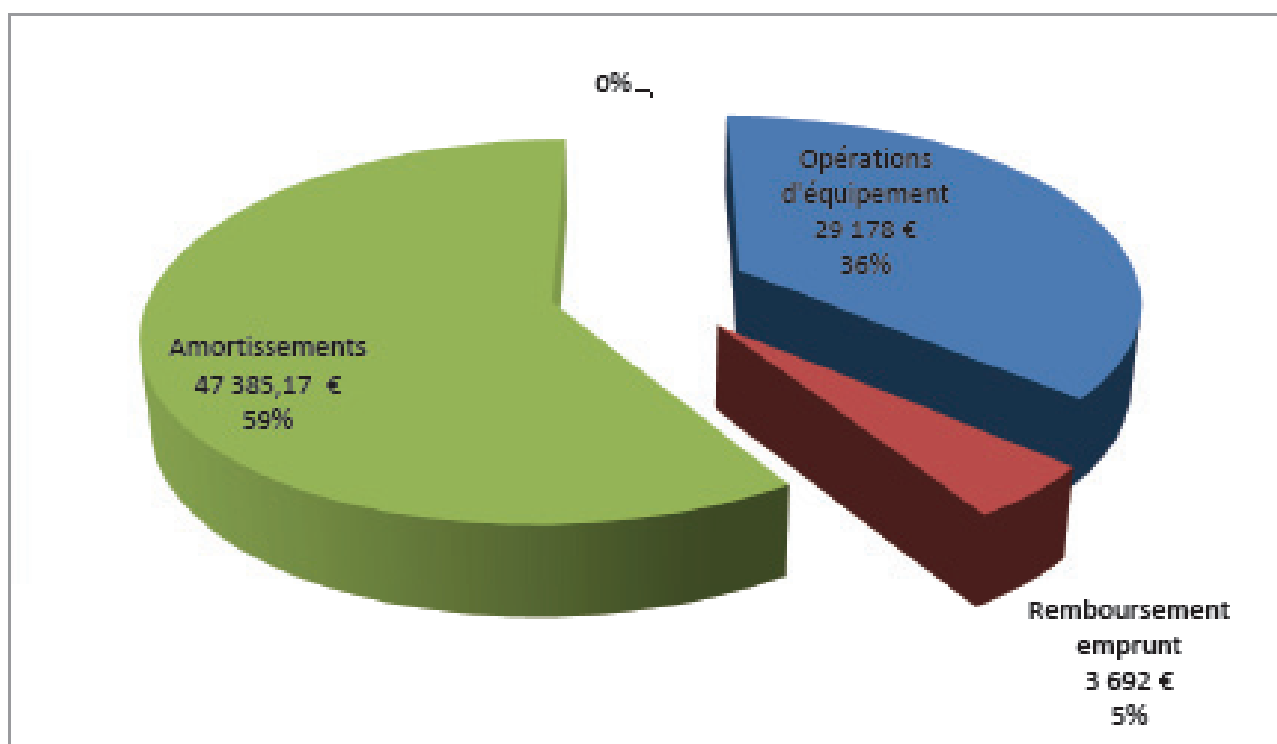


Le montant des amortissements (destinés à constater la dépréciation des équipements et à dégager les ressources nécessaires pour les renouveler) est important, compte tenu des investissements récents au Mas du Bost.

Recettes d'exploitation : 35 545,80 €

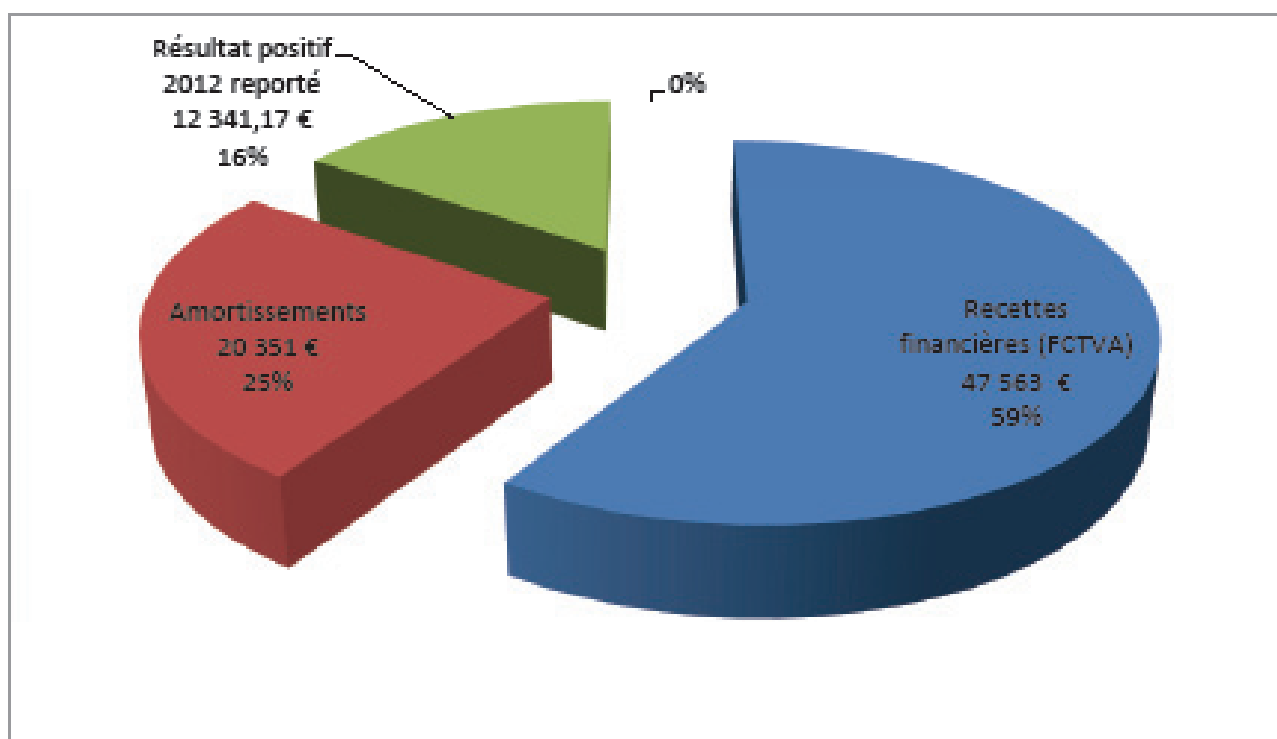


Dépenses d'investissement : 80 255,17 €



Opérations d'équipement : il s'agit des dépenses de maîtrise d'œuvre pour le projet d'assainissement collectif au hameau du Theil.

Recettes d'investissement : 80 255,17 €





le journal des piqueurs



Animapique

Manifestation de l'année écoulée :

Le samedi 2 février 2013 alors que tombe la neige c'est plus de 50 convives dont les représentants des associations comme l'Olliéroise, l'amicale des Pompiers, les Chasseurs ainsi que nos amis de Fayet le Château qui ont partagé le repas préparé par l'ami Papio, cette formule a rassemblé également les représentants de la commune ainsi que les bénévoles de notre association et sera certainement reconduite...

C'est au programme :

Le 29 Juin se déroulera la 5ème édition de la Nuit des Piqueurs avec comme à l'accoutumée un parcours sur les sentiers de la commune avec des animations diverses (Théâtre, musique, bateleurs, spectacles de feu.....) et un repas éclaté festif cuit au four à bois .

Tarifs :adultes 20 € enfant de moins de 12ans 10 €.

Départ vers 18h30, inscription dès 17h 30.

Le nombre de places étant limité il est conseillé de s'inscrire avant le 24 juin sur notre site

www.animapique.fr ou par tel au

04 73 70 94 77. ou 04 73 70 66 58



Le 1er rassemblement auto et moto à St Jean le 30 Juin, au programme exposition de véhicules anciens, baby-foot humain géant, jeux en bois, exposition de collections diverses du club «Auvergne Collections», repas, buvettes et frites-saucisses.



Le 28 juillet de 15 heures à 19 heures : Après-midi des écrivains.
Rencontre avec des auteurs de livres pour enfants, de récits de terroir, de romans historiques, de romans, de poésies etc..., qui dédicaceront leurs oeuvres dans la cour de la mairie.

Du 28 Juillet au 11 Août : «32 ème Exposition d'Art, Artisanat et Poésie» dans les salles situées sous la mairie ainsi que dans la salle de Conseil.

L'exposition sera ouverte tous les jours de 15 h à 19 h.
Le vendredi 09 Août nocturne jusqu'à 22 h . Entrée libre.

Le dimanche 4 Août :»Les randonnées de Teresa» Randonnées Pédestres 12, 18 et 28km.

Courant Août : concert gratuit en l'église St Jean-Baptiste

Les samedi 7 & dimanche 8 Septembre : 'Vide-greniers et Marché Artisanal» de 8h à 18h inscriptions au 04 43 11 54 47





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

Trail des Piqueurs : MA-GNI-FIQUE !!!!

Magnifique, c'est le mot présent dans toutes les bouches dès la ligne franchie sur ce 5ème trail des Piqueurs. Les coureurs congratulent les bénévoles, voire même les embrassent !!!

Magnifique l'accueil de tout le village qui se met en quatre pour donner du bonheur aux coureurs. Du coup, le trail des Piqueurs a une âme !!!... et le bouche à oreille fonctionne à merveille au sein de la communauté des coureurs : il faut venir « faire » le trail des Piqueurs.

Magnifiques les parcours : variés, techniques, parfois ultra techniques, toujours ludiques... et boueux !!! en tout cas, jamais fades. Terminer le trail des Piqueurs est maintenant une référence.

Magnifiques les paysages enneigés qui se dévoilent au sortir des valons de notre Parc du Livradois, tous plus sauvages les uns des autres: les pics du Sancy, du Puy de Dôme, le plateau du Cézalier, les monts du Forez, éclatants de blancheurs !!

Magnifiques et surprenants nos chaos basaltiques à escalader tant bien que mal car placés en fin de parcours cette année.

Magnifiques les 75 enfants, âgés pour les plus jeunes de quelques années seulement, qui s'élancent l'après midi sur le minitrail à l'assaut des bottes de paille à franchir et finissent main dans la main sous l'arche d'arrivée.

Magnifique le succès de cette 5ème édition : 912 coureurs inscrits sur les trois distances 11, 23 et 47 km . Plus de 1100 participants en comptant les randonneurs et les mini trailers !!

Magnifique cette journée !!!

A l'année prochaine !!!





le journal des piqueurs

LE CENTRE D'AILLEURS

Carnet Rose

Le Centre d'Ailleurs est heureux de vous annoncer la naissance de la **SCIC du même nom (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)**. Les co-gérants sont Astride Joly et Eric Binazet. Pour info, une SCIC est une SARL de forme particulière, dont chaque coopérateur n'a qu'une voix quel que soit le nombre de ses parts, et dont les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales (entreprises, associations, mairies, etc).

Ceci va nous permettre de mieux nous développer en améliorant nos activités commerciales telles que l'hébergement et la restauration, et devrait nous aider à continuer la programmation de spectacles et l'organisation de stages de création, qui ne sont pas encore rentables. C'est dû à la jeunesse du lieu et au manque de personnel, qui impliquent un déficit de communication.

Et tant qu'on est dans les naissances, signalons l'installation à Chavarot d'un des membres acteurs du projet, le photographe **Simon Mathey** : www.simonmathey.com

Depuis sa transformation, le CDA compte de nombreux nouveaux coopérateurs en plus des « historiques », et nous recevons les encouragements des instances officielles (Conseil Régional, Parc du Livradois Forez, DRAC) qui voient l'existence du Centre d'un œil bienveillant, reconnaissant qu'il apporte un plus à la vie culturelle de la région. Nous espérons que cela se traduira à terme par un soutien financier, voire par une entrée dans le capital de la SCIC.

La restauration et l'hébergement fonctionnent désormais de manière régulière sur réservation. Outre des randonneurs, VTTistes, touristes et toutes sortes de clients, le comité de programmation a eu la joie de faire venir Sophie Forte, Patrik Cottet-Moine et l'illustre famille Burattini en mai, Nadège Prugnard et Géraud Bastard en juin, ainsi que des groupes de grand talent comme Les Innommables, les Rivets Sauvages et les Coyotes, le Laskar Théâtre, entre autres (pardon de ne pas pouvoir tous les citer). Nous aurons l'honneur de recevoir en Juillet les Flying Tractors, ainsi que Graeme Allwright les 6 et 7 août. L'inoubliable monument de la chanson française, 87 ans, traducteur de Léonard Cohen, auteur de « Suzanne », « Petit Garçon », « Jolie Bouteille », et de tant d'autres succès fredonnées par plusieurs générations, se produira sous le chapiteau de Territoires Voyageurs, accompagné de ses deux musiciens malgaches Erick Manana (guitare) et Dina Rakotomanga (contrebasse). C'est un événement exceptionnel à ne pas manquer. Quant à la rentrée : Jérôme Piétri, Elisa Dumont, du musette, la fête des musiciens locaux, la nuit la plus longue, le réveillon... et toujours l'émission mensuelle « Bien Mieux qu'Ailleurs ». Voir la programmation complète sur lecentredailleurs.com ou au 04 73 31 08 62.

Espérant pouvoir continuer à faire venir des artistes de qualité et partager encore de nombreux bons moments avec vous, nous tenons à remercier la municipalité de nous maintenir sa confiance. Notons que le 10 novembre, nous organiserons la fête de la pomme, avec repas et animations autour de ce thème. A cette occasion, nous sommes preneurs de tout ce qui pourrait contribuer à sa réussite, nous recherchons notamment un pressoir. N'hésitez pas à nous contacter !



Pie grièche grise





le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières



L'ACTIVITE AGRICOLE À SAINT JEAN-DES-OLLIERES

Comme nous l'avons réalisé en juin 2012 pour les entreprises artisanales et les commerces, nous avons souhaité présenter un portrait non exhaustif de l'agriculture sur notre Commune.

Pour cela, la municipalité a adressé aux éleveurs un questionnaire assez court pour recueillir des informations non confidentielles sur les exploitations. En retour, 7 questionnaires ont été remplis sur 14 exploitations identifiées selon le dernier recensement de la Chambre d'agriculture. Que les personnes qui ont bien voulu répondre soient remerciées.

Nous pouvons dire qu'une des chances de la Commune est d'avoir conservé **une activité agricole très vivante** avec un nombre d'exploitations, quoiqu'en baisse par rapport à 2000 (21 exploitations), plus important que les communes environnantes. Ce qui nous a mis pour l'instant à l'abri de boisements importants et souvent irréversibles et contribue ainsi au maintien de beaux espaces ouverts en prairie fauchée ou pâturée.

Une autre des particularités de notre Commune est la **diversité des races bovines représentées**: pas moins de 7 races : Limousine, Aubrac, Salers, Charolaise, Ferrandaise, Montbéliarde, Blonde d'Aquitaine.

Les exploitations sont en majorité tournées vers le bovin viande, avec notamment de beaux troupeaux de vaches allaitantes et nous répertorions aussi quelques ovins et équins.

Une seule exploitation transforme et fait de la vente aux particuliers.

En matière de foncier, il y a une très grande pression sur les terres exploitables, ce qui oblige beaucoup d'agriculteurs à cultiver des terres bien au-delà de SAINT JEAN-des-OLLIERES. Cette caractéristique limite les potentiels d'agrandissement ou d'installation d'agriculteurs.

Une autre contrainte est le **morcellement et la taille réduite des parcelles**, ce qui entraîne de nombreux déplacements avec le matériel agricole.

L'une des remarques faites par nos éleveurs porte sur la largeur de certains chemins d'accès aux parcelles. Si nos chemins sont très agréables pour la randonnée, leur étroitesse limite le passage des machines agricoles.

Par conséquent, si nous voulons conserver cette richesse économique que représente l'agriculture et cette qualité de vie dans un environnement harmonieux, il serait intéressant de mettre en place des actions qui permettraient de **regrouper des terres** telles que le remembrement –appelé aujourd'hui l'Aménagement foncier agricole et forestier- ou l'échange parcellaire (à l'initiative de deux exploitants).

L'élargissement des chemins communaux ou d'exploitation, ainsi que leur entretien régulier, apparaissent aussi comme une nécessité.

Ce travail devra se faire dans le respect de nos chemins et de nos haies, en mémoire de nos anciens, en gardant notamment sur un côté les beaux murets bâtis souvent en pierre sèche, atout touristique et donc économique non négligeable et garant aussi de notre qualité de vie. Enfin, pour la préservation de ce foncier, la mise en place d'un **PLU «plan local d'urbanisme»** serait une nécessité pour que les terres agricoles soient préservées.

Voilà les pistes évoquées à la lecture des réponses des éleveurs. Cela exigera naturellement la concertation la plus large possible, tout projet devant se construire dans le respect des uns et des autres.





le journal des piqueurs

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : VISITE DE L'ÉGLISE ET DE LA TOUR DE CROIZAT

Les marchands ambulants et piqueurs à St Jean-des-Ollières:

A St Jean-des-Ollières, à la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles, une pratique peu ordinaire se développe dans ce petit bourg: la pique. Marchands ambulants et piqueurs s'enrichissent et dotent le village de belles maisons de maître. Découvrez ces activités originales et l'impact sur l'architecture de la commune.

Dimanche 18 août 2013 à 15h devant l'église de St Jean.

Chantier médiéval de la Tour de Croizat, St-Jean-des Ollières

Une tour en reconstruction selon les techniques d'antan: la tour de Croizat. Une tour en ruine, un passionné et comment la rencontre entre l'homme et la pierre peut permettre à des ruines de revivre.

Ouvert en juillet et en août de 14h à 18h (accès libre)



ANIMAPIQUE
Comité des Fêtes

St Jean
des Ollières

Véhicules d'exception avec les
clubs Moteurs Rétro Passion,
Nickel Chrome Livradois,
Les Belles de Courpières,
la bande à JPC. ...
Après-midi traversée du
village par
l'Ecurie Limagne

Buvette
Frites-saucisses
Jeux en bois
Baby-foot Humain géant
Musique Trad

**expo
auto moto &
miniatures**

30 juin 2013

Vincent
Royal-Enfield
BSA, Triumph...
Motos de piste
Side-Car

04 73 28 01 36
04 73 70 66 58

www.animapique.fr

I.P.N.S.

